

## NOTICE SUR LES FIEFS

RELEVANT

# DU CHATEAU DE PIERREFONDS

SITUÉS A COMPIÈGNE

PAR M. ADRIEN BOITEL DE DIENVAL,

MEMBRE TITULAIRE

---

L'histoire de Compiègne présente ce caractère assez remarquable que cette ville a toujours été du Domaine Royal, sans avoir jamais appartenu à des Comtes particuliers comme les villes voisines de Soissons, de Crépy, de Clermont, de Montdidier et autres.

On peut, je pense, en donner l'explication suivante : Charles-le-Chauve, en sanctionnant par le capitulaire de Quierzy l'existence de la féodalité, a du chercher à se réserver certains points auxquels il tenait particulièrement. Or l'on sait qu'elle était l'affection que ce roi portait à Compiègne et à sa forêt.

Mais Charles-le-Chauve ne prit pas assez bien ses précautions et ne put empêcher la féodalité de porter ses avant-postes jusqu'aux portes de Compiègne et de tenir en échec la ville royale.

Les seigneurs de Pierrefonds dont les domaines s'étendaient bien au-delà de Compiègne avaient établi près de cette ville plusieurs fiefs auxquels ils avaient dû accorder de l'importance, car ils avaient donné à leurs seigneurs les droits *d'hommes jugeans*, *Pairs de Pierrefonds*, non moins qu'à leurs puissants vassaux, les seigneurs de Montgobert, de Maucreux, du Fayel et autres.

A vrai dire, l'histoire de ces fiefs est nulle ; je me bornerai donc à signaler leur existence et autant que possible rechercher leur assiette, d'après diverses pièces des Archives Nationales, Cartons R<sup>4</sup> 20,155, 20,156, 20,157 — 20,160 ancien numérotage.

Leur existence est implicitement indiquée dans la charte de commune de Compiègne accordée par le roi Louis VII en 1153 (1). Elle dit : *Burgensibus villæ consentimus communiam et omnes intra firmitatem sive extra in burgo manentes quantumcumque villa creverit, exceptis militibus Drogonis de Petra fonte et hominibus suis capitalibus, in eodem sacramento precepimus* ». En voici la traduction : « ..... Nous avons octroyé une commune aux bourgeois de la Ville et nous avons prescrit que tous fussent liés par le même serment, soit qu'ils aient leur demeure dans l'intérieur des murs, soit qu'ils habitent dans le bourg, quelque extension que prenne la ville ; à l'exception des chevaliers de Dreux de Pierrefont (sic) et de ses hommes qui lui payent le cens. » Nous voyons donc une partie des Faubourgs de Compiègne occupée par les guerriers et les vassaux de Dreux de Pierrefonds.

Le fief qui paraît avoir eu le plus d'importance est celui qui était nommé des Domeliers, du nom d'une famille qui l'avait occupé. — Il portait aussi les noms de Breyne, Breine, la Granche ou la Grange.

Il a eu primitivement un chef-lieu dont il est question dans une des séances des assises de Pierrefonds (2) en 1426, époque de l'occupation anglaise.

(1) Peigné-Delacourt, *Fac-simile de quatre Chartes*, page 6.

(2) Arch. Nat. Carton R<sup>4</sup> 20,156.

Il était alors tenu par Regnault Filleul, à cause d'Adeline Leboucher, sa femme.

En l'an 1573, un acte de réception de foi et hommage fut dressé pour Guillaume Picart, fils de Flourens (sic) Picart (1). Cet acte est en copie collationnée produite à l'appui d'une sentence du 3 janvier 1638 laquelle oblige Césart (sic) Le Féron à se désister au profit de Hiérosme Picart de la quarte partie dudit fief qu'il prétend lui appartenir à cause du Douaire acquis par le mariage de Flourens Le Féron et de Barbe Picart, ses père et mère.

Le 6 avril 1639, Hiérosme Picart donne procuration à l'effet d'être reçu à faire foi et hommage pour un quart du fief des Domeliers ou de Breyne, à lui venu par la succession de Florent Picart, huissier royal à Compiègne.

Du 18 avril 1639 est daté un certificat du prévôt des marchands de la ville de Paris à Hiérosme Picart, marchand orfèvre en l'Isle du Palais, paroisse de Saint-Barthélemy, à Paris, pour l'exemption du ban et de l'arrière ban, comme bourgeois de Paris.

Hiérosme Picart avait un quart du fief; le reste était possédé par son compétiteur Le Féron.

En 1646, un acte de foi et hommage fut prêté par Louis Le Féron, lieutenant de la maréchaussée de l'Isle de France et de Courte Robbe (sic) résidant à Compiègne, succédant dans ses charges à son père, à cause du fief des Domeliers, de Breyne et des Granges, relevant en plein fief du château de Pierrefonds.

Du 15 décembre 1646, un dénombrement en 95 articles, qui sont maisons à Compiègne, maisons, terres, vignes et prés à Cléroy, Bienville, Margny, Venette, Royaulieu et Saint-Germain. Les redevances et censives montant à 3 l. 3 s. 7 d. Il n'est plus question de chef-lieu.

Un second fief, situé à Compiègne, était celui nommé des Tournelles.

Dans la liste des hommes jugeans aux assises de

(1) Arch. Nat. Carton R<sup>+</sup> 20,160 Liasse Compiègne.

Pierrefonds, du 4 octobre 1518, il est attribué à Baudechon de la Chapelle.

En 1563, fut fourni un dénombrement de ce fief commençant par les paroles usitées. — C'est le dénombrement d'un petit fief situé en la ville de Compiègne, faubourgs d'icelle et terrouër de Venette, qui fut Maître Jehan Louvet (1) en son vivant demeurant à Compiègne, puis à Marguerite Louvet, Gauthier Louvet, frère et enfant de Pierre Louvet et de Loyse le Père; et puis à Damoiselle Marguerite de Jouengnes veuve dudit Maître Jehan Louvet; pour moitié indivise que Maître Robert Crin et Antoine son fils déclarent tenir en fief de très haute et puissante dame de Médicis, Roïne de France, à cause de son chasteau de Pierrefonds.

Dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle il fut possédé en partie par Claude de Mondésir, qui en fit hommage à Catherine de Médicis, sans date.

En 1584, il appartenait en partie à la veuve et aux héritiers de Messire Charles d'Humières (2).

En 1606, à Antoine Crin.

Du 4 octobre 1648, est daté un dénombrement du fief des Tournelles relevant en plein fief du château de Pierrefonds, fourni par Claude Bourdon, à cause de Marie Crin, sa femme, héritière de Antoine Crin et de Christofe (sic) Crin, son frère, pour les deux tiers et un vingt quatrième au total par acquisition de Emmanuel d'Esta (3) et de Catherine de Mondésir, sa femme; le surplus aux héritiers de Jacques du Feu et Claude Crin et autres.

Ce dénombrement comprenait 69 articles.

Article 1<sup>er</sup> : Chef-lieu; une mesure sur laquelle il y a deux petites tournelles en pierre et au-dessous grand porte gettant (sic) sur la rue de Pierrefonds; le jardin élevé en plate-forme pour les fortifications de la ville de Compiègne.

(1) Maître Jehan Louvet est nommé seigneur de Jaux et Venette dans les registres des assises de Pierrefonds.

(2) Assises tenues à Pierrefonds en ces années.

(3) Le nom de d'Esta se retrouve souvent à cette même époque aux registres de Paroisse de Pierrefonds.

Article 2 : Seigneurie ; forage, vinage et autres droits seigneuriaux en l'étendue du fief à la charge de 24 s. de rente envers les héritiers de Jehan de la Barre.

Les articles 3<sup>e</sup> et suivants sont censives, montant à un lot de vin de vinage, un lot de vin de forage plus 3 l. 5 s. 9 d. presque tous parisis, assis sur 30 maisons à Compiègne, rues des Domeliers, de Pierrefonds et d'Estrées, près les remparts, en ne comptant les maisons de la cour Viveret ou Vivenel, que pour une maison, y compris 3 maisons sur lesquelles il n'y a que droit de seigneurie sans censives, plus une grange et 3 jardins à Compiègne.

Item, une pièce de vigne de 20 verges à Saint-Germain ; Item, 2 pièces de vigne à Clèroy ; Item, 4 maisons et 24 pièces de vigne, terre ou pré à Vennette.

L'article 68 est un arrière-fief sis à Monchy, consistant en 16 mines de terres tenues par les héritiers du sieur d'Humières.

L'article 69 est mention faite d'un arrière-fief relevant, sis à la porte de Pierrefonds, duquel dépend le corps de logis du devant de l'hôtel du Dieu d'Amour.

Nous sommes bien renseigné sur l'emplacement du chef-lieu de ce fief : Il était dans la rue de Pierrefonds tout près des remparts qui existent encore.

Un autre fief des Tournelles existait à Monchy, près du gros arbre au bout de la chaussée.

Était-ce la dépendance du fief sis à Compiègne (article 68 précédent) ?

Du 18 janvier 1648 est daté un dénombrement commençant ainsi : C'est le dénombrement d'un petit fief nommé des Tournelles que nous, Antoine Bourdon et Hérault Poullétier le jeune advouent tenir, sçavoir : moi Bourdon, pour les deux tiers en total comme fils esné de deffunt (sic) Claude Bourdon, mon père, et damoiselle Marie Crin, ma mère, et le dict Poullétier, pour l'autre tiers à cause d'Antoinette Bourdon sa femme, aussi fille des dicts deffuncts.

Les fiefs des Tournelles et des Domeliers situés près des remparts de la ville avaient été acquis en partie d'abord, puis entièrement par la ville de Compiègne ; nous voyons, en 1680, MM. les officiers du Roy et de Monseigneur le duc d'Orléans chercher noise au Corps de ville pour formalités non remplies dans ces acquisitions.

20 avril 1680, requête du substitut du procureur du Roy pour obtenir sentence.

19 octobre 1680, sentence rendue portant condamnation contre les maires et échevins attournés de la ville de Compiègne à payer 96 l. pour droit de quint et de requint, pour l'acquisition par eux faite du fief des Domeliers par contrat du 2 juin 1680 et celle de 416 l. 13 s. 4 d., pour l'indemnité de ce fief et de celui des Tournelles aussi par eux acquis pour les fortifications de la ville. Enfin, blâme des gens du Roy contre le dénombrement de ces fiefs.

Cette pièce se termine ainsi : « après cela, il n'y aurait pas apparemment beaucoup de difficultés à réformer le dénombrement en question ; ledit substitut donnera volontiers ses mains à la vérification et d'autant plus tost que le dict fief n'est composé que de cens et sur cens sans domaine et sans chef-lieu. Il n'y a donc plus de chef-lieu. Il était encore indiqué au dénombrement de 1648.

Enfin, le 24 août 1785, à la veille de la révolution, les maire, lieutenant de maire, échevins, assesseurs et officiers municipaux de la ville de Compiègne, prêtèrent foi et hommage à Monseigneur le duc d'Orléans, duc de Valois, pour les fiefs des Domeliers et des Tournelles.

Un troisième fief relevant de Pierrefonds était celui nommé du Traveil, Travail ou Travers.

Il y a acte de foi et hommage prêté par Flourens Mullot à Madame Loyse, comtesse d'Angoulême dame d'Epernay et de Romorantin pour la tutelle et curatelle de son fils (1).

(1) Ce fils qui fut François I<sup>er</sup> avait reçu du roy Louis XII le duché de Valois en 1499. (Carlier 2<sup>e</sup> vol. page 520).

Ce même Flourens Mullot fournit dénombrement en 1502. Ce fief lui venait d'Adam Mullot son père qui était successeur de Laurent de l'Eglise. Il figure comme homme jugeant aux assises de Pierrefonds de 1518 et de 1527.

Un dénombrement du fief du Traveil fut fourni le 12 janvier 1576 par Radegonde Le Féron, veuve de Gilles Gombert (ou Gambier), vivant secrétaire de la chambre du Roy. Il comprenait 20 articles :

1<sup>er</sup> Article ; chef-lieu : une maison, lieu et pourpris assis au dict Compiègne faisant le coin de la rue de Soissons touchant la rue Amisart, franche de forage, rouage et tonnelieu, les cens, surcens montant à 9 s. 9 d. sur 9 maisons à Compiègne, terres à Margny et Venette, une pièce de terre au Buron, terroir de Compiègne vers Choisy ; une maison, jardin, 6 mines de terre et prés à Bienville, droit de forage et rouage, sans justice. Le seigneur du Traveil en 1584 était M. Antoine Le Féron.

Un autre dénombrement de 1602 ne diffère pas de celui de 1576. En 1606 le fief appartenait à M. Charles Chapelain.

Dans un autre dénombrement de 1676, le chef-lieu est au coin de la rue de Soissons et de la rue Vuidebourse ; les censives sont assises sur deux maisons voisines, sur un hôtel situé au coin de la rue des Lombards et des Domeliers nommé l'hôtel des Orgues. L'hôtel de la Croix-d'Or, situé de l'autre côté et qui existait encore il y a une vingtaine d'années, relevait du fief des Tournelles.

Du Traveil relevaient encore une série de maisons sur la rue des Lombards jusqu'à un hôtel situé au coin de la rue des Lombards et de celle d'Estrées (1) et appelé l'hôtel de Sainte-Barbe, appartenant à Michelle de Billy, veuve de Simon Potier, puis plusieurs maisons rue d'Estrées, appartenant à Pierre Emmanuel et Jean Jacques Thibault.

A la suite de ce dénombrement se trouve un blâme des gens du Roy sur ce que la maison chef-lieu,

(1) Aujourd'hui rue des Cordeliers.

qui dans les précédents actes est dite au coin des rues Amisart et de Soissons, se trouve dans le présent indiquée au coin de la rue de Soissons et de la rue Vuidebourse.

La rue de Soissons était celle nommée aujourd'hui des Grandes-Ecuries. La rue Vuidebourse était la rue d'Alger. Où était la rue Amisart? Était-ce la rue actuelle du Paon ou une rue plus éloignée? Quoiqu'il en soit, la partie de la rue de Soissons en dedans des remparts était assez courte. Nous connaissons donc à peu près l'emplacement du fief du Travail à ces deux époques.

Un quatrième fief fut celui dénommé Jehan Quillet, quelquefois Thomas Quillet. Dans les assises tenues à Pierrefonds le 20 mai 1584, on trouve parmi les hommes jugeant le seigneur du fief qui fut Thomas Quillet appelé le fief des Pinchots et du Couroy, assis à Compiègne, appartenant aux religieux de Saint-Corneille.

Thomas Quillet en personne figure aux assises de Pierrefonds de 1424. Dès 1426, 16 avril, un dénombrement du fief de Jehan Quillet ou Guillet, assis à Compiègne au Marché aux fruits, vis-à-vis Saint-Corneille, nous donne l'emplacement de ce fief. — Le Marché aux fruits était à l'emplacement actuel de la rue du portail Saint-Antoine. — Le fief était donc à l'endroit où est aujourd'hui la rue des Anges.

Dans ce dénombrement, les pièces sur lesquelles sont assises les cens et surcens sont déclarées par tenants et aboutants — (très difficiles à lire). Au total 271 articles; 1<sup>er</sup> article: une maison chef-lieu; 2<sup>e</sup> article: une maison attenante, etc., etc.

Un dénombrement non daté fut fourni par les religieux de Saint-Nicolas, au Pont de Compiègne. Il y est dit que ce fief appartenait autrefois à Valérian l'Escrivain, puis à Thomas Quillet, puis à Jehan de Jouengnes. Il n'est plus mention de chef-lieu.

En 1509, il était à Robert Tourotte (1).

(1) Assises tenues à Pierrefonds en 1509 — 1532 — 1584 — 1606.



En 1532, à Baudechon de la Chapelle, à cause de l'Hôtel-Dieu de Compiègne, représenté par G. de Boursezel; en 1606, à Jean de Saint-Pol.

Dans un dénombrement de 1678, fourni par les religieux de Saint-Corneille, il est fait mention de 9 articles à Compiègne dont un arrière-fief, nommé du Couroy; ce fief du Couroy consistait en une portion de l'hôtel des Rats et de l'hôtel du Four.

L'hôtel des Rats était possédé par damoiselle Louise Fère ou Fève, veuve de noble homme Hiérosme Le Caron, vivant, sieur de Brissancourt (1) prévost forain de Compiègne.

L'hôtel du Four est ainsi indiqué : Item, damoiselle Marie Poullétier, veuve de Maître Denys Godfroy, vivant maître particulier de la forest de Cuise, pour une portion de la maison nommée l'hôtel du Four, tenant d'un côté audit hôtel des Rats, d'autre à l'Escu des Bourguignons, par-devant sur la rue du Change, par-derrrière à la rue des Cordeliers, tenue en plein fief des religieux de la dite abbaye de Saint-Corneille, à cause du fief Thomas Quillet.

Un cinquième fief fut celui nommé le plus souvent fief Jehan Loingtier — (par erreur de copiste, Jehan le Louvetier.)

C'est celui qui est mentionné dans Muldrac (2) sous le nom de fief de la Seurier. Je trouve aux assises de Pierrefonds de 1532 — hommes jugeants — .... le seigneur du fief qui fut Jehan Loingtier assis à Saint-Germain, nommé le fief de la Sevrière.

Il a porté aussi le nom de fief des Chevreuils.

Une pièce du carton R<sup>4</sup> 20,164 (Liasse fief de la Sevrière) rappelle un dénombrement de 1578 fourni par Jehan de Saint-Pol, marchand, demeurant à Compiègne, donataire de Gilles Touret et de Marie Thibaut, sa femme; il y est dit que l'éperon ou boulevard construit pour la fortification de la ville est assis

(1) Brissancourt était un fief situé à Choisy-au-Bac près l'Eglise, à l'emplacement de la propriété actuelle de M. Binder.

(2) Muldrac, Valoys Royal, page 15.

sur un terrain dépendant dudit fief — qu'il était sis à Saint-Germain, à l'opposite de la Croix-Blanche.

Un autre fief, fournissant des hommes jugeans aux assises et situé à Compiègne, était celui nommé de Jehan Fère ou Fève; ses seigneurs étaient :

En 1527 et 1532, André de Cléry.

En 1584, les hoirs André de Cléry pour moitié et les hoirs Raoul Le Féron pour l'autre moitié.

En 1606, les héritiers Paul Le Féron et Andrée Le Cierge.

En 1470, déclaration fut fournie pour ce fief, sis à Compiègne, Claroy et Bienville et présentée par Jehan Fère : 7 articles; maison à Compiègne : chef-lieu.

Déclaration sans date d'un fief qui fut à Jehan Fère, assis à Compiègne avec trois arrière-fief (écriture du XV<sup>e</sup> siècle.)

Un fief dit de la Tranchée, sis à Compiègne, fut en 1639 saisi féodalement sur Antoine Darimi, de Compiègne.

Le fief dit de Jehan Foissel fut saisi féodalement le 1<sup>er</sup> septembre 1634 sur le sieur de Boisancourt, prévost forain de Compiègne.

Ayant terminé cette aride nomenclature, me permettra-t-on de faire une excursion dans le champ des hypothèses pour résumer ce travail et conclure.

Au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, au moment de l'apogée de la puissance des Nivelons, quel était à peu près le tracé de l'enceinte de Compiègne ?

Quittant la rivière d'Oise près de la tour de Charles-le-Chaube, elle devait suivre à peu près la rue d'Austerlitz, puis s'infléchir pour contourner la butte du Change. La rue des Cordeliers doit marquer à peu près l'emplacement des fossés. Arrivée vers le bout de la place de l'hôtel de Ville, elle devait tourner à gauche en laissant en dehors la plus grande partie du tertre où se trouve l'Eglise de Saint-Jacques. — Je ne la suis pas plus loin.

Or, les seigneurs de Pierrefonds, possesseurs d'une longue bande de terrain, à peu de distance de cette en-

ceinte, l'avaient partagée entre un certain nombre de fiefs, munis chacun d'un chef-lieu fortifié, où ils avaient placé quelques-uns de leurs fidèles les plus sûrs. Comme ces tenanciers auraient eu quelque peine à vivre, réduits aux petits domaines qui les entouraient, ils leur avaient donné des dotations dans les riches terroirs de Jaux, Venette, Margny, Clairoix, Bienville.

Le fief de Jehan Loingtier, à Saint-Germain, surveillait l'Oise, celui qui fut Thomas Guillet, près de Saint-Antoine, la route de Paris. Les Tournelles dominaient le chemin de Crépy et de Pierrefonds; les Domeliers établissaient les communications entre ces derniers. Enfin le fief du Traveil maitrisait le chemin de Soissons. — Tous étaient bien disposés pour recevoir des secours les uns des autres et de Pierrefonds. Tout cela constituait, on peut le voir, un ensemble très rationnel au point de vue des seigneurs de Pierrefonds, mais qui dut plus d'une fois gêner le roi et les bourgeois de Compiègne.

Lorsque, par la mort d'Agathe de Pierrefonds, vers 1182 ou 1183, la royauté hérita de sa chatellenie, tout cet appareil offensif et défensif n'eut plus sa raison d'être. Les postes fortifiés tombèrent en ruines, la ville, sortant de son enceinte, les engloba dans ses accroissements. Les formalités traditionnelles de la féodalité seules subsistèrent longtemps et laissèrent des documents écrits. Ce sont eux qui nous ont permis de retracer quelques linéaments d'un état de choses depuis si longtemps disparu.

---